

Conditions générales du stage vendanges 2020

I- Informations

Merci de ne pas prendre de rendez-vous* pendant ces dates de stages vendanges !!

- Le règlement intérieur de la MFR est appliqué sur place.
- 8 heures de travail par jour.
- Le dimanche peut être un jour de repos.
- Détails des horaires de travail :
- 8h30 à 12h30, repas, 14h00 à 18h00.
- Hébergement assuré par une structure d'accueil.
- Restauration familiale (réalisée par les propriétaires)
- petit déjeuner 7h30, déjeuner 12h30, dîner 19h30.
- Veillées organisées ou libres sur place dans la propriété.
- Il y a sur place la possibilité de réaliser de menus lavages.

*Permis de conduire, RDV spécialiste, ...

II-Ce qu'il faut prévoir :

- **Compléter et renvoyer à la MFR pour le 13 juillet 2020**

- **1-la fiche de renseignements médicaux. (incluse dans dossier de rentrée)**
- **2-le coupon réponse « stage vendanges 2020 »**
- **3-Une photocopie de la carte d'identité**
- **4- Une photocopie de la carte de sécurité sociale au nom du jeune ou de ses parents selon le cas.**

III- Equipements

- Un duvet est nécessaire.
- De vieux vêtements de travail (T shirt, short, blue jeans ...)
- Des bottes et des chaussures confortables.
- Une paire de gants de travail.
- Chapeau de soleil.
- Vêtement de pluie.
- Affaires de toilette.
- Serviette de table.
- Vêtements de change.
- Argent de poche.